

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-7-4

Séance du vendredi 15 mai 2009

### COMITE DE SUIVI

#### ***Soutien au Développement Culturel des Territoires***

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 1<sup>er</sup> avril 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

❖ Donne acte au Président de la communication relative au Comité de Suivi 2009 du contrat culture avec la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (*annexé au rapport*).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER